



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## CAPES

Question écrite n° 34552

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'évolution des postes de CAPES. Des informations dont il dispose, il ressort que la France aura besoin d'environ 40 % de nouveaux enseignants à l'horizon 2010, et le nombre de candidats au CAPES était cette année inférieur de 7 % à celui de l'année précédente. Aussi, a-t-il été commandé une étude sur ce sujet aux inspections générales et à l'inspection générale des finances qui a validé ces prévisions, montrant la nécessité de recruter, d'ici à dix ans, un quart des diplômés de l'enseignement supérieur dans un contexte de concurrence accrue avec les autres employeurs publics et privés. Dans l'attente des conclusions et des mesures qui seront prises, il s'avère que le nombre de postes a été considérablement augmenté dans certaines disciplines et pour d'autres, a été revu à la baisse, notamment dans les filières littéraires. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'évolution des postes dans l'enseignement secondaire, un nombre important d'étudiants s'inquiétant, à juste titre, des diminutions de postes dans les filières où ils se sont inscrits.

### Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les départs définitifs des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimés à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs et du nombre de postes ouverts aux concours. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. Comme le souligne l'honorable parlementaire, il serait souhaitable d'établir, pour les étudiants préparant ces concours, comme pour le bon fonctionnement du service public, une perspective de moyen terme. Les éléments techniques nécessaires seront réunis à cette fin.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34552

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2004, page 1541

**Réponse publiée le** : 1er juin 2004, page 4064